



Pour publication immédiate : 03/05/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR ANNONCE 7 MILLIONS DE DOLLARS DE FINANCEMENT
FÉDÉRAL DISPONIBLES POUR DES PROJETS D'ATTÉNUATION
DES RISQUES ET DE RÉSILIENCE**

Le Programme de subvention d'atténuation des risques aide les gouvernements locaux et les organisations sans but lucratif à reconstruire les communautés touchées par les récentes catastrophes naturelles

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui la disponibilité d'un financement fédéral de 7 millions de dollars pour des projets d'atténuation des risques et de résilience dans le cadre du programme FEMA de subvention d'atténuation des risques (FEMA Hazard Mitigation Grant Program). Ce programme aide les gouvernements locaux et les organisations sans but lucratif à reconstruire les communautés de l'État qui ont été touchées par des catastrophes naturelles récentes. Ces efforts visent à accroître la résilience de l'État, à réduire les difficultés et à atténuer le risque de pertes et de dommages associé aux catastrophes futures.

« Les conditions météorologiques extrêmes s'étant imposées comme notre nouvelle réalité, il est essentiel que nous rendions nos communautés plus fortes et plus intelligentes pour résister à ces tempêtes plus fréquentes et plus puissantes », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Ce financement aidera à renforcer et à sécuriser nos infrastructures, nos installations et nos édifices publics de sorte que, même en temps de pires conditions météorologiques, nos communautés soient mieux préparées et plus résilientes. »

La priorité sera donnée aux propositions émanant des comtés déclarés qui ont été touchés par la grave tempête d'hiver et la tempête de neige de mars 2017, les inondations dues à des niveaux d'eau élevés sur le lac Ontario, ou provenant des quinze comtés qui ont subi de graves inondations localisées à la fin juin et en juillet 2017, au cours desquelles le Gouverneur avait demandé à l'État fédéral de déclarer l'état de catastrophe naturelle majeure le 31 août 2017.

Les comtés concernés sont les suivants : Albany, Broome, Cayuga, Chenango, Clinton, Columbia, Cortland, Delaware, Dutchess, Essex, Franklin, Fulton, Greene, Hamilton, Herkimer, Jefferson, Madison, Monroe, Montgomery, Niagara, Oneida, Onondaga, Orleans, Oswego, Otsego, Rensselaer, Saint Lawrence, Saratoga, Schenectady,

Schoharie, Suffolk, Sullivan, Tioga, Tompkins, Ulster, Warren, Washington, Wayne et Wyoming.

La priorité sera également donnée aux projets visant à :

- Apporter des solutions permanentes d'atténuation des inondations (par exemple, enlever les maisons d'une plaine inondable) et/ou réduire considérablement le risque d'inondation d'une propriété, ou des solutions de rechange qui offrent des avantages comme l'acquisition de propriétés et les projets d'élévation de structures ;
- Fournir une approche globale de la gestion des plaines inondables en s'attaquant aux inondations au niveau des quartiers ou des rues au lieu d'élaborer des solutions isolées ou disparates ;
- Soutenir les mesures d'atténuation privilégiant les installations essentielles par rapport aux installations non essentielles, les propriétés ayant subi des pertes et dommages matériels considérables graves/répétitifs par rapport aux autres, les propriétés couvertes par le Programme national d'assurance contre les inondations (National Flood Insurance Program, NFIP) par rapport aux propriétés non couvertes, les résidences principales par rapport aux résidences secondaires, les résidences principales par rapport aux propriétés génératrices de revenus, les propriétés de plaine inondable centennale plutôt par rapport aux autres, les projets qui atténuent le plus grand nombre de propriétés couvertes par le NFIP.
- Atteindre ou renforcer les objectifs de résilience à long terme d'une communauté, tels que définis dans les plans, avec l'aide des départements d'État (Department of State) et de la protection de l'environnement (Department of Environmental Conservation) de l'État de New York, du Bureau du Gouverneur pour la récupération après les tempêtes (Governor's Office of Storm Recovery), du plan de conservation des espaces ouverts de l'État de New York (NYS Open Space Conservation Plan) et d'autres plans et objectifs locaux et régionaux.

« L'aide fédérale à la reconstruction des communautés après une catastrophe est vitale pour reconstruire plus fort et plus intelligent », **a déclaré le Commissaire de la Division de la sécurité intérieure et des services d'urgence (Division of Homeland Security and Emergency Services, DHSES), Roger Parrino, Sr.** « Je suis reconnaissant du partenariat avec la FEMA, et j'ai hâte de travailler avec nos partenaires à l'échelle fédérale et locale. »

Après une déclaration de catastrophe par le Président, la FEMA fournit des fonds de subvention d'atténuation des risques aux États pour qu'ils gèrent les programmes de subvention qui soutiennent la planification locale d'atténuation des risques et les mesures d'atténuation des risques à long terme, afin de réduire les pertes de vies humaines et les dégâts dans les propriétés rénovées suite aux catastrophes naturelles.

Dans le cadre du Programme de fonds de subvention d'atténuation des risques, l'État de New York contribuera à financer les mesures d'atténuation innovantes pour la protection des communautés, tout en stimulant en même temps la croissance

économique locale et en servant d'autres objectifs. Les responsables locaux et les organisations à but non lucratif sont invités à développer des propositions sous la forme d'une lettre d'intention. Les lettres d'intention sont disponibles à l'adresse suivante www.dhses.ny.gov/recovery/.

La FEMA finance 75 % du remboursement des coûts éligibles, jusqu'au montant de la subvention. Des services en nature ou des matériels peuvent être utilisés pour couvrir les 25 % ne provenant pas des fonds fédéraux. Bien qu'une grande partie des fonds fédéraux ne peut pas être utilisée pour la contrepartie des fonds non fédéraux, il y a des exceptions et l'Etat peut fournir des fonds dans certaines circonstances pour les projets éligibles.

Les instructions relatives à la présentation des demandes sont disponibles [ici](#).

Les demandes doivent être soumises avant le **1er juin 2018, à 12 h 00**.

Sur la Division de la sécurité intérieure et des services d'urgence

La Division de la sécurité intérieure et des services d'urgence offre le leadership, la coordination et le soutien pour les efforts visant à prévenir, protéger contre, préparer pour, répondre à, et se remettre du terrorisme et d'autres catastrophes d'origines humaine et naturelle, de menaces, d'incendies et d'autres situations d'urgence. Pour plus d'informations, visitez la [page Facebook de la DHSES](#), suivez @NYSDHSES sur Twitter, Instagram ou visitez dh ses.ny.gov.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)